

- l'encouragement, l'enseignement et la motivation des Lions qui participent aux efforts dans le domaine de l'extension.
- la communication avec le conseil d'administration au sujet des activités dans le domaine de l'extension.
- la rédaction des articles sur l'extension et les publier dans les bulletins de club et de district.
- la présence aux ateliers de travail sur l'extension de district et de district multiple

Pour assurer la réussite de la commission, il faut absolument que les membres aient des qualifications particulières, notamment une compréhension approfondie de l'association, le désir et la capacité de coopérer avec d'autres et un talent pour communiquer avec efficacité et faire des exposés. Il est indispensable que les membres de la commission aient de la crédibilité aux yeux des autres Lions et qu'ils acceptent de s'engager pour un mandat de trois années.

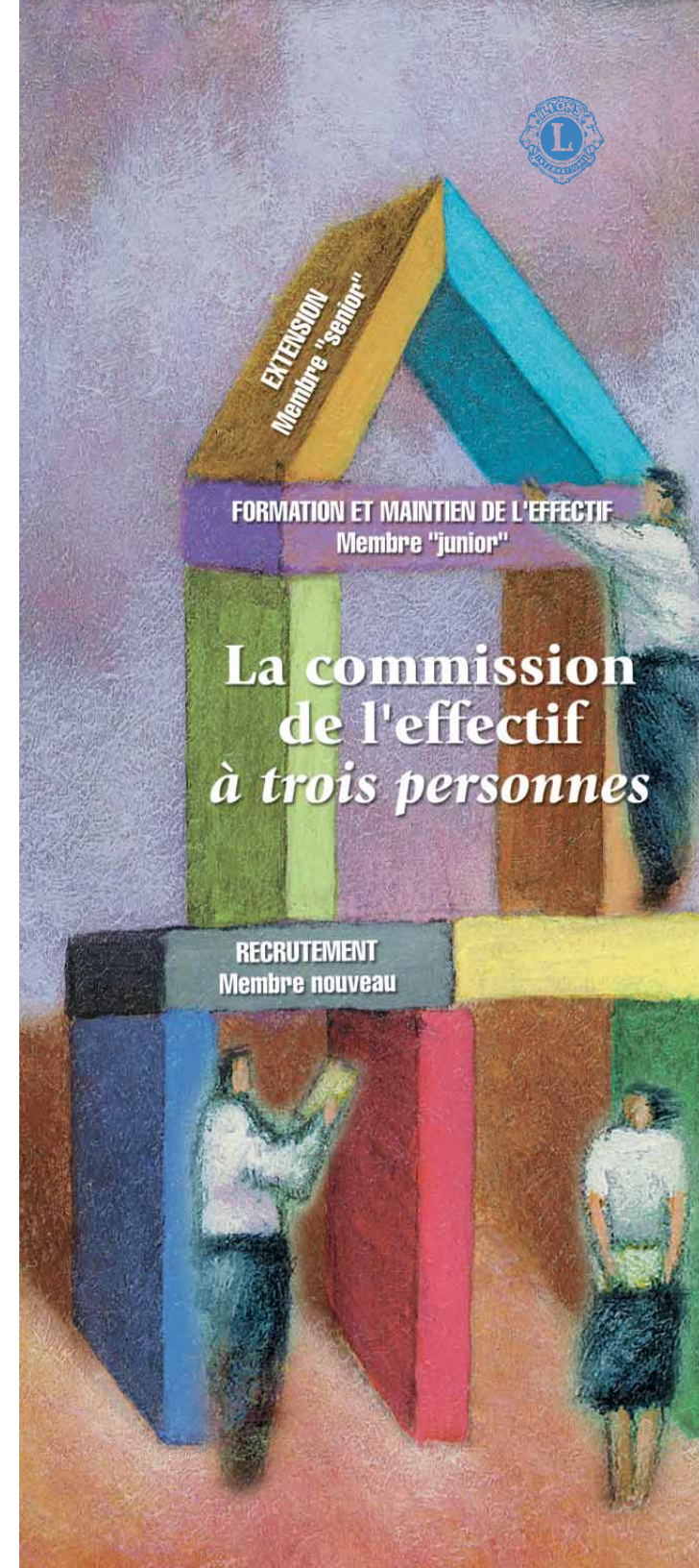
Pour avoir de plus amples informations:

Service de la Gestion de l'Effectif
 Téléphone (630) 571-5466
 poste 356 (service en anglais)
 Fax: (630) 571-1691
 E-mail: memberops@lionsclubs.org



LIONS CLUBS INTERNATIONAL
 300 W 22ND ST
 OAK BROOK IL 60523-8842 USA
www.lionsclubs.org

ME29 8/02 FR



**La commission
 de l'effectif
 à trois personnes**



Engagez-vous à dynamiser les activités de votre club dans les domaines du recrutement, de l'extension, du maintien de l'effectif et de la formation des responsables en créant une commission chargée de l'effectif, à trois personnes.

Une nouvelle approche...

Depuis son inauguration in 1989, la commission de l'effectif à trois personnes a aidé les Lions clubs dans le monde entier à dynamiser leurs activités dans les domaines indispensables du recrutement, de l'extension, du maintien de l'effectif et de la formation des responsables en créant une équipe unie pour surveiller leurs efforts. Les clubs qui mettent en place cette structure dynamique découvrent que les efforts coordonnés de la commission ont pour résultat un club plus solide et productif.

La commission est composée de trois membres élus et devant servir un mandat de trois années à tour de rôle. Ce système de rotation permet aux membres de la commission d'acquérir de l'expérience et assure la continuité des activités reliées à la croissance de l'effectif.

La performance de chaque membre de la commission est évaluée tous les ans par le conseil d'administration du club. Le renouvellement du mandat d'une année est basé sur les accomplissements et les contributions positives du membre en question à la croissance et au développement du club.

Avantages de la commission de l'effectif à trois personnes

- Crée une commission de l'effectif plus forte
- Met l'accent sur les quatre aspects importants du fonctionnement du club
- Fait ressortir l'importance des responsabilités de l'effectif
- Favorise une communication continuelle sur les questions reliées à l'effectif avec le conseil d'administration du club
- Assure la continuité des efforts de la commission
- Crée un lien direct avec les équipes REMF du district et du district multiple

... vient d'être mise au point

A compter de juillet 2002, le rôle de la commission de l'effectif à trois personnes sera modifié afin que le membre le plus ancien de la commission se concentre sur l'extension. Les clubs qui utilisent la commission de l'effectif à trois personnes sont encouragés à répartir les responsabilités de cette manière:

Le nouveau membre, qui a encore trois années à servir, se charge du recrutement. Ses responsabilités comprennent:

- la définition des buts et la création d'un plan d'action
- la motivation des membres pour qu'ils se fixent leurs propres buts en matière de recrutement
- la coordination et l'animation des séances de travail sur le recrutement au niveau du club
- une communication régulière avec le conseil d'administration
- l'invitation aux anciens présidents de commission de l'effectif de club à participer au développement du programme

- Le membre "junior" (Vice-Président de la commission), qui a encore deux années à servir, se concentre sur la formation et le maintien de l'effectif. En tant que vice-président de la commission, ses responsabilités comprennent:
- la définition des buts et le développement d'un plan d'action en matière de formation et de maintien de l'effectif
 - l'organisation et la promotion de la formation annuelle des officiels de club
 - la collaboration avec le président de la commission de district chargé de la formation des responsables afin d'organiser la formation annuelle des officiels de club
 - la coordination et l'animation des séances de travail sur la formation et le maintien de l'effectif au niveau du club
 - l'aide aux présidents de commission de club pour le développement de leurs ateliers de travail, séminaires, conférences et autres réunions
 - la rédaction d'articles sur la formation et le maintien de l'effectif et leur publication dans les bulletins de club et de district
 - l'invitation aux anciens présidents de commission de formation des responsables de club à développer les qualités de chef de file des effectifs

- Le membre "senior" (Président de commission) qui n'a qu'une année à servir, se concentre sur l'extension. En tant que président de la commission et membre du conseil d'administration du club, ses responsabilités comprennent:
- la poursuite des recherches et l'identification des régions où l'extension est possible
 - l'établissement des buts et d'un plan d'action en matière d'extension
 - l'organisation et la supervision d'un groupe de Lions qui s'intéressent à l'extension et à la création de nouveaux clubs